



L'echo de Béchy

Bulletin d'information municipale

Le mot du maire

A la fin de ce 1er semestre, une partie des travaux prévus en 2009 est en bonne voie d'achèvement (bacs de rétention, city stade, aire de jeux pour petits et grands enfants). Ce qui était prévisible est devenu réalité. En effet, les mauvaises utilisations de ces installations commencent déjà à voir le jour. Alors que ces investissements ne sont pas encore réceptionnés et non achevés, certains ados se livrent déjà à des exhibitions sur les barres d'enceinte à leurs risques et périls. Si de tels actes devraient encore être constatés, des sanctions seraient prises à l'encontre de ces jeunes qui se verraient privés de ces jeux durant une longue période. De même il a été constaté que des ados utilisent les jeux à ressort des petits (un jeu a déjà été endommagé par des personnes de plus de 15 ans).

Nous avons maintenant de quoi satisfaire petits et grands. Il faudra utiliser ces équipements correctement (certains circulent à vélo dans le city-stade). Sur cet espace, les chaussures à crampon seront interdites. Il sera également interdit de grimper sur les palissades, de promener ou de laisser errer des chiens, de circuler en 2 roues, ou encore de jeter toute forme de déchets. Jeunes gens, si vous voulez que ces jeux durent, il faut en prendre soin.

Le recensement de la population qui a été faite du 15 Janvier au 15 Février 2009 fait apparaître une augmentation de 20 personnes depuis 2004 : Béchy compte 537 habitants aujourd'hui.

Le permis de lotir du lotissement route de Luppy a été déposé par le promoteur en Mairie. Il faut maintenant attendre l'autorisation de la DDE avant de pouvoir passer à la réalisation d'un lotissement qui devrait compter 48 pavillons.

Les travaux d'enfouissement du réseau électrique dans la rue Charles De Gaulle (partie basse) devraient commencer début Juillet et devraient se poursuivre durant tout l'été, pour ne pas perturber les bus scolaires.

De nombreux couples de jeunes devraient venir s'installer dans la commune durant l'été. Nous sommes prêts à les accueillir et nous leur souhaitons dès la présent tout nos voeux de cordiale bienvenue. Je tiens à vous souhaiter à vous tous de passer de bonnes vacances.

Gilbert Clause, Maire de Béchy

Horaires de la mairie

Ouverture au public :

Lundi de 16h30 à 18h30
Mercredi de 10h00 à 12h00
Vendredi de 16h30 à 18h00

Pour tout renseignement ou

demande urgente, le secrétariat peut être contacté par téléphone le lundi de 14h00 à 18h30, le mercredi de 8h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 18h00 au 03 87 64 64 08 ou par email: commune.bechy@wanadoo.fr

Site web : <http://bechy.free.fr>

Formalités à faire en mairie

Vous emménagez à Béchy

Vous devez vous inscrire en mairie :

- sur le fichier domiciliaire (se munir de votre livret de famille)
- sur les listes électorales (se munir de votre carte d'identité)

Vous déménagez de Béchy

Vous devez signaler en mairie votre changement d'adresse

Carte d'identité

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Béchy

Passeport biométrique

Les dossiers sont à constituer à la mairie de Rémilly

Repas des anciens

L'édition 2009 du repas des anciens de Béchy s'est tenu le 8 Mars à la salle communale de Béchy. Grâce au dynamisme de Kiki l'animatrice, et aux talents du traiteur M. MICHEL, cet événement fut un moment de convivialité pour tous. Une tombola, organisée par la mairie a permis à chacun de repartir avec un souvenir de cette après-midi. On gardera notamment en mémoire l'investissement personnel de notre Conseiller Général M. Bernard HERTZOG pour amuser les convives ! Mme Marie-Jo ZIMMERMAN, notre député, nous a également rendu visite, mais dans un style beaucoup plus conventionnel.



La joyeuse "Kiki" assistée d'une convive

Bassins de rétention



Le chantier des bassins de rétention

La construction de la digue du premier bassin, chez M. L'HUILLIER, a été arrêtée par manque de terre argileuse. Ce type de terre est nécessaire pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage. L'entreprise Tera-Est, chargée du chantier, en a trouvé à Luppy et reprendra ses travaux dès que les analyses en cours confirmeront la qualité requise de la terre. Le 2ème bassin, en aval du premier, chez M. ZIMMERMAN est terminé avec sa couverture de terre végétale. Les conduites de vidange sont

posées. Grâce à l'accord trouvé avec les propriétaires et les exploitants, les risques d'inondation déjà prouvés dans le bas du village, seront fortement minimisés, voire même supprimés. La municipalité les remercie pour avoir mis gratuitement leurs terrains à disposition de la commune. Cela permettra également de rendre constructibles les zones voisines prévues au PLU de manière à pouvoir développer le village.

Entretien de l'église

Suite à la foudre tombée sur le clocher, deux moteurs qui actionnent les cloches ont été changés ainsi que la liaison électrique avec le boîtier de commande. Cela a permis de programmer chaque dimanche à midi, un Ave Maria avec les trois cloches.

Les abat-son, en mauvais état, seront tous remplacés en matière plastique brune. Les fermetures en grillage seront renforcées pour éviter le retour des volatiles dans le clocher après son nettoyage.

Des travaux de zinguerie et des regards pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie seront nécessaires avant la réfection des peintures intérieures probablement repoussée au 1er semestre 2010.

Bruits de tondeuses et aboiements intempestifs

On rappelle que l'utilisation des outils générant des bruits de voisinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailluses, etc...) est réglementée. Ils peuvent être utilisés en semaine et le samedi entre 7h et 20h et le dimanche et jours fériés entre 10h et midi.

On rappelle aussi que les aboiements excessifs d'un chien peuvent être considérés comme des troubles de voisinage et le propriétaire du chien peut être déclaré responsable des troubles causés. Si le problème ne peut être résolu à l'amiable, il peut être signalé auprès de la brigade de gendarmerie.

Dégradations par les chiens

Il est strictement interdit de laisser son chien divaguer dans le village, ainsi que de le laisser faire leurs besoins autour ou devant les édifices publics. Merci à tous pour votre bienveillance.

M. BARTHELEMY, directeur de l'école de Béchy nous livre ici un bilan de l'année écoulée :

« L'école compte cinq classes de la maternelle au CM2. Les enseignant(e)s, Mmes CASADO, GOUDOT, RUFFIEUX et BOHN, M. BARTHELEMY ainsi que Mmes BOUR, MUNSTER et DUCRET, épaulés par Paulette, Bernadette et Nadège, accueillent les 122 élèves du regroupement.

Cette année, il a été proposé plusieurs sorties ou découvertes en classe.



Noël à l'école

D'autres sorties ont permis aux enfants d'approfondir leurs connaissances, de rencontrer d'autres classes au niveau sportif. Ainsi toutes les classes ont bénéficié d'intervenants dans des domaines scientifiques et historiques, ainsi que d'un cycle « Cinémômes » (merci au Foyer Rural). Les CP se sont « affrontés » avec les élèves de Lemud , les CE2/CM2 ont sillonné les routes en vélo sur 4 sorties, les CP/CE1 et CE1/CM1 se sont rendus aux jardins fruitiers de Laquenexy , les maternelles se sont émerveillés au Cirque Pinder à Metz. Toutes ces sorties et activités ont pu se réaliser avec le concours de l'AEN, l'association des parents d'élèves.

Cette année riche se clôture sur la traditionnelle fête de



Sortie VTT

fin d'année avec spectacle, exposition de photos souvenirs de l'école et autres jeux festifs. A l'occasion de cette fête, un repas permet à tout un chacun de se rencontrer et de partager un moment convivial.

Mais déjà la rentrée prochaine se prépare... Remerciement à la Mairie de Béchy pour les travaux entrepris et à entreprendre, ainsi que pour leur collaboration tout au long de l'année.

Que tous les enfants profitent donc pleinement de vacances méritées et ensoleillées. »



Découvertes gustatives pour la semaine du goût

Location de la salle du foyer socio-éducatif

On rappelle que la salle du foyer socio-éducatif est disponible à la location pour tout type de manifestation : mariage, repas de famille, réunion associative ou professionnelle, activités sportives ou culturelles. Elle est équipée de tables, de chaises, d'une cuisine équipée (four, plaque de cuisson, chambre froide, lave vaisselle) et de vaisselle. Le tarif de location pour le week-end est de 200 € pour les habitants de Béchy, 280 € pour les extérieurs. Pour la journée, le prix de location varie de 35

€ à 110 € selon les formules. La liste exhaustive des tarifs est disponible en mairie ou sur le site web de la commune (<http://bechy.free.fr>). N'hésitez pas à contacter la mairie pour toute information complémentaire.

Enfin soulignons ici le travail remarquable de Marguerite MARI pour la gestion et l'entretien de cette salle depuis près de 16 ans.

City-stade et aire de jeu : à vous de jouer !

Le city-stade de Béchy et une nouvelle aire de jeu ont vu le jour au mois de Juin dernier, derrière le terrain de foot. Ces équipements sportifs et ludiques ont été construits par la société Bois d'Oraine pour un montant de 85 000

€HT. Dès que le revêtement au sol sera posé sur le city-stade, ce terrain sera disponible aux petits et grands pour le plaisir d'une partie de foot improvisée entre amis. L'aire de jeu, sera réservée aux plus petits. Le respect des règles d'utilisation affichées sur place sera de rigueur. Du respect de ces règles d'utilisation dépendra la durée de vie de ce nouvel équipement. Ensuite, ce sera à vous de jouer !



à gauche : M. le Maire devant le city-stade, à droite : une nouvelle aire de jeu

SUPER U
Les nouveaux commerçants
RÉMILLY
Tél. 03 87 64 62 63
ouvert non-stop tous les jours
de 8 h à 20 h

CARTE U La récompense de ma fidélité

Les comptes de la mairie

Les comptes 2008 et les budgets pour 2009 ont été approuvés lors du conseil municipal du 27 Mars 2009.

On rappelle que les comptes de la municipalité sont séparés en 2 parties : un compte principal (M14) et un compte assainissement (M49) consacré aux activités d'assainissement des eaux usées et à la gestion de la station d'épuration. Voici une synthèse de ces comptes. Le détail peut être consulté en Mairie.

Compte principal 2008 (M14)			
Dépenses de fonctionnement	199 553,70	Recettes de fonctionnement	307 473,97
Dépenses d'investissement	285 812,00	Recettes d'investissement	508 032,57
Dépenses totales	485 365,70	Recettes totales	815 506,54
Résultat de l'exercice (excédent)			330 140,84
Résultat brut de clôture (excédent)			312 974,68

Compte assainissement 2008 (M49)			
Dépenses de fonctionnement	21 770,55	Recettes de fonctionnement	25 301,61
Dépenses d'investissement	29 592,49	Recettes d'investissement	25 704,00
Dépenses totales	51 363,04	Recettes totales	51 005,61
Résultat de l'exercice (déficit)			-357,43
Résultat brut de clôture (excédent)			11 607,06

Budget principal prévisionnel 2009 (M14)			
Dépenses de fonctionnement	360 000,00	Recettes de fonctionnement	360 000,00
Dépenses d'investissement	603 000,00	Recettes d'investissement	603 000,00
Dépenses totales	963 000,00	Recettes totales	963 000,00

Budget assainissement prévisionnel 2009 (M49)			
Dépenses de fonctionnement	22 500,00	Recettes de fonctionnement	22 500,00
Dépenses d'investissement	18 300,00	Recettes d'investissement	18 300,00
Dépenses totales	40 800,00	Recettes totales	40 800,00

Obligations pour les mini-motos et mini-quads

C'est une nouvelle obligation qui concerne les engins motorisés non autorisés à circuler sur la voie publique et dont la vitesse peut excéder, par construction 25km/h, soit notamment les Peeweeps, Dirt Bikes, Pocket ou Pit Bikes et Quads légers. Désormais, les propriétaires de mini-motos et mini-quads doivent déclarer ces véhicules auprès du Ministère de l'Intérieur. Un numéro d'identification sera délivré pour chaque machine, devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin et devra également figurer sur une plaque d'identification fixée sur le véhicule. Elle peut être retirée temporairement dans le cadre d'une pratique sportive sur un terrain adapté. Ce numéro d'identification n'est pas un numéro d'immatriculation

et n'autorise nullement à circuler sur la voie publique ; contrevenir à cette interdiction de circulation est passible d'une contravention de 5ème classe (maximum de 1 500 €). Le fait de ne pas effectuer la déclaration et l'identification est puni d'amende prévue pour les contraventions de 4ème classe (maximum de 750 €). Les propriétaires actuels disposent d'un délai de 6 mois pour déclarer et identifier leur engin, soit jusqu'au 3 décembre 2009. Pour toute nouvelle acquisition survenue après le 2 juin 2009, la déclaration doit intervenir dans les 15 jours. Vous pouvez vous procurer le formulaire de déclaration :

- En Préfecture ou Sous-Préfecture
- Sur internet : www.mon.service-public.fr ou sur www.interieur.gouv.fr

Délivrance des nouveaux passeports biométriques

Depuis le 26 mai dernier, la délivrance du nouveau passeport biométrique est opérationnelle et ne peut plus être demandée par l'intermédiaire de la Mairie.

Les personnes souhaitant établir un passeport devront prendre rendez-vous et déposer personnellement les pièces demandées dans l'une des communes du secteur de Metz-Campagne dotées de stations d'enregistrement : Rémyilly, Montigny-lès-Metz, Metz, Woippy, Maizières-lès-Metz, Amnéville, Rombas. Les pièces à joindre demeurent inchangées :

- justificatif de domicile
- un acte intégral de naissance
- timbres fiscaux 89 € pour les adultes, 45 € de 15 à 18 ans, 20

- € de 7 à 14 ans, 19 € pour les moins de 7 ans
- 2 photos aux normes pour les moins de 7 ans
- copie de la carte d'identité valide
- ancien passeport

ATTENTION : le délai d'obtention est plus long (compter un minimum d'un mois). Nous vous conseillons de vérifier dès maintenant les dates de validité de vos papiers d'identité.

Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le nouveau passeport biométrique vous sera remis par un agent de la commune ou vous avez déposé votre demande.

Béchy en bref

Béchy sur le web

La mairie de Béchy dispose de présent de son site web. Vous y trouverez entre autre : les comptes rendus des dernières réunions du conseil municipal, les informations pratiques (horaires, coordonnées, tarifs de location de la salle des fêtes, contacts des associations du village), une rubrique sur l'histoire et le patrimoine de notre village, les derniers numéros de l'Echo de Béchy. Pour y accéder : <http://bechy.free.fr>

Enfouissement des réseaux

L'entreprise Thepault a été retenue pour une autre tranche d'enfouissement des réseaux (électricité, télécom, gaine TV), dans la rue Charles De Gaulle, en partie basse du village. Les travaux commenceront début Juillet pour une durée d'environ 3 mois, centrée sur les congés scolaires afin de minimiser la gêne d'accès aux écoles. Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont se synchronisera pour changer la conduite d'eau et les branchements concernés; celle-ci permettra d'alimenter le futur lotissement. La voirie sera ensuite reprise par Eurovia-Lorraine. La maîtrise d'œuvre de l'ensemble est coordonnée par le bureau d'études VRI.

On a tant besoin de nature

Point Vert
Magasin Vert

430 MAGASINS POUR VOTRE JARDIN
LA NATURE EST NOTRE MÉTIER

Magasin Vert
Route de Metz - Zone Commerciale des 5 Epis
REMILLY - ☎ 03 87 64 81 68

Les succès de l'Etoile Sportive de Béchy

L'Etoile Sportive de Béchy réussit une saison exemplaire. L'équipe A termine première en championnat et accède la saison prochaine en première division. L'équipe B finit la saison deuxième de son groupe en troisième division. Elle jouera en deuxième division l'année prochaine.

Les deux équipes seniors sous la houlette de Pascal GAROFALO et Patrick MIEDICO ont réussi une saison exceptionnelle.

Le club, avec sa nouvelle section jeunes, a participé à de nombreux tournois locaux et un national à Chartres le 08 Mai. Lors de ce déplacement, les débutants ont eu l'honneur de jouer contre le Paris Saint Germain et les poussins contre le FC Nantes.

Le 30 mai 2009 a eu lieu le premier rassemblement débutants au nom de Gilbert CLAUSSE.

Le 31 Mai, afin de rendre hommage à Michel LAGARDE, a eu lieu le premier challenge poussins et benjamins à son nom. Le FC Metz l'a remporté en poussins, et c'est Saint Avold qui l'emportait en benjamins.

Le 1er Juin a eu lieu le challenge Blaise, comme le veut la tradition. Celui-ci a été remporté par Béchy qui rencontrait Plantières.

Programme des actions à venir

11/07/2009	Fête patronale : Loto animé par René	16/08/2009	Challenge Hertzog
12/07/2009	Fête patronale : vide grenier, repas dansant animé par Lily Cat, spectacle équestre, balade à cheval et poney, exposition de tracteurs, caricatures de Ferrara, baptême de l'air en hélicoptère, manège et feu d'artifice à 23h.	30/10/2009	Loto

Le village en fête avec le Foyer Rural



Défilé de costumes traditionnels lorrains

C'est avec un concert du Cercle Mandoliniste Messin que débuta la traditionnelle fête du Foyer Rural de Béchy le week-end des 20 et 21 juin. L'orchestre composé de mandolines, mandoles et guitares et, en soliste, une flûte traversière, interpréta un répertoire musical essentiellement originaire d'Amérique latine, mais aussi quelques morceaux plus populaires comme Harry Potter ou Yellow Submarine des Beatles.

Suite à cette représentation, de jeunes talents ont pu nous faire partager leur passion pour la musique en interprétant librement divers morceaux ; ainsi, nous avons pu découvrir différents instruments : guitare sèche ou électrique, alto, flûte traversière, batterie, mandoline.

À 22h00, le film « L'Assiette Sale » fut projeté dans la salle du

village et fut suivi d'un débat animé par Luc MULLER, Président des Bio de Moselle. Ainsi une quinzaine de personnes ont pu échanger et réfléchir sur l'agriculture d'aujourd'hui et celle de demain.

Le lendemain, c'est un défilé des bénévoles et des jeunes adhérents vêtus de costumes traditionnels lorrains et accompagnés de l'Harmonie Saint Martin de Rémyilly qui ouvrit les festivités. Le cortège fut vivement applaudi par les habitants du village à son passage.

Après un repas campagnard, chaque activité du Foyer Rural présenta un spectacle. Au programme, danse, théâtre (pour la première année), Hip-Hop et projection du film « Passerelle de Mémoires » réalisé par le Collectif Jeunes ; l'atelier guitare se chargeant des intermèdes musicaux entre chaque représentation. Nos jeunes artistes furent chaleureusement applaudis par plus de 100 spectateurs.

Nous remercions toutes les personnes qui ont eu la gentillesse de nous aider permettant ainsi la pleine réussite de ce week-end et tout particulièrement M. COURTE qui a accepté de transporter les musiciens de l'Harmonie sur l'une de ses remorques et M. et Mme POCHAT pour le prêt de l'attelage.

Tout à l'égout... mais pas n'importe quoi !

La station d'épuration du village est soumise aux mêmes contraintes que les plus grandes, comme celle de l'intercommunalité messine qui recommandait récemment, fermement : les lingettes à la poubelle ; car leur rejet à l'égout, de plus en plus fréquent, arrive à bloquer les pompes des stations.

Ces essuie-tout modernes sont des non-tissés difficiles à déchirer, et ne se désagrègent pas dans l'eau. En dépit de leur coût, ces lingettes facilitent le ménage ou la toilette de bébé, ayons donc le réflexe de les mettre à la poubelle plutôt que dans la cuvette des WC, ou dans la bouche d'égout.

Nous savons qu'il est également interdit de rejeter à l'égout les restes de peinture, de diluants ou de désherbants, les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les éliminer ; ceux-ci repris en déchetterie

Arrivées

Bienvenue à :

Emmanuelle HAMMANN et Philippe SCHUG

Fabien SCHUTZE

Départs

Bonne continuation à :

Xavier LAUDE BAZIN et sa famille

Assia HAMMI et Eric LEQUEUX

Jacques HOFFMANN et sa famille

Yves DEJODE

Naissances

Longue vie à :

Baptiste FREY-AZEMAR

Juliette ANTOINE

Christophe THIRIAT

Mariages

Tous nos voeux de bonheur à :

Christelle JUNGGER et Jonathan

SCHOUMACHER

Anne FEREE et Fabrice CLAUSSE

Décès

Sincères condoléances aux familles de

Renaud ANTOINE

Gérard NASSOY

Marie-Cécile BRUN

Tarifs des services

Portion communale :

35 €

Droit de stationnement :

15 € / an

Concession cimetière :

150 € les 2m² pour 50 ans

Place au columbarium :

750 € pour 50 ans

Redevance assainissement :

0,85 €HT / m³

Redevance branchement égouts :

1600 €HT

Stère de bois à façonner (résidents

Béchy) : 8 €HT

Stère de bois à façonner

(extérieurs) : 10 €HT

Prix du stère relevé de couvert

(chablis) : 3,35 €HT

Photocopie en mairie :

0,20 €



Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, Vendredi

9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00

Jeudi 9h00 - 12h00

Samedi 9h00 - 12h00

13, place du Général de Gaulle - 57580 REMILLY
Tél. 0 810 810 616 - Fax 03 87 64 63 57